

# GROUPEMENT PAROISSIAL DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE

24 septembre 2020

Compte-rendu du Conseil Pastoral du groupement paroissial

**Du mardi 22 septembre 2020**

- |  |                            |
|--|----------------------------|
| 1: Abbé Dominique Blot, curé.            | 6: Vianney Eschbach (2017) |
| 2: Etiennette Brac de La Perrière (2017) | 7: Didier Thouny (2017)    |
| 3: Pierre Gindre (2017)                  | 8: Aurélie Nogier (2020)   |
| 4: Anne Mouterde (2017)                  | 9: Sr Janine (2020)        |
| 5: Catherine Tho (2017)                  | 10: Michèle Buet (2020)    |

La rencontre a commencé par la méditation sur quelques articles du Catéchisme de l'Église Catholique sur le sacrement de la confession. Par ce sacrement, nous saisissons très profondément pourquoi Jésus est venu nous sauver. La prière du Notre Père met en lumière un aspect de ce sacrement et de toute la vie chrétienne : Il y a un lien indissociable entre le pardon donné par Dieu et le pardon mutuel entre les hommes.

Les trois nouveaux conseillers se sont ensuite présentés. Michèle Buet est native de Sandrans mais aussi de Sulignat. Elle est ancien professeur d'espagnol en classe préparatoire. Elle a 4 enfants et 8 petits enfants. Aurélie Nogier est depuis trois années à Châtillon. Mère au foyer, elle a été baptisée vers l'âge de 10 ans. Elle a trois enfants en bas âge. Sr Janine, Fille de la Charité, est suisse et elle a une expérience très riche au service de l'Église, dans son pays ou à l'étranger. Elle est depuis 4 ans à Châtillon sur Chalaronne.

Chacun devait se prononcer sur la question suivante : *Le sacrement de la confession ou de la réconciliation est une grande richesse dont peu de catholiques ont conscience. Il est indispensable « pour faire la lumière en soi et venir à la vérité de Dieu » (St Augustin). Comment pouvons-nous nous aider en paroisse à vivre ce sacrement ?*

Bien des catholiques, dans la paroisse, ne se confessent plus ou ne se sont jamais confessés. L'habitude s'en est perdue. Les raisons en sont principalement : la perte du sens du péché, le blocage psychologique de l'aveu, une mauvaise connaissance de la grâce de ce sacrement. Certains pensent que ce sacrement n'est plus d'actualité. Pour les générations les plus anciennes, la pratique des absolutions collectives a dénaturé le sacrement de la confession. Le résultat en est que les personnes ne savent plus que ce sacrement existe ou comment faire pour se confesser, quel est le mode d'emploi. La désaffection actuelle du sacrement

vient autant d'une ignorance du rituel du sacrement de la confession que de la difficulté pour beaucoup de paroissiens à définir le péché dans leur propre vie. Et pourtant il est indispensable pour engager le chrétien dans un chemin de conversion en vue de la sainteté.

Actuellement, le p. Blot assure deux permanences de confession, le mardi à 17h00 et le samedi à 11h00 à l'église de Châtillon. S'y ajoutent deux célébrations pénitentielles, les samedis qui précèdent le 4<sup>e</sup> dimanche de l'Avent et le dimanche des Rameaux. Enfin, tous les ans, une « cérémonie du pardon » est organisée pour les enfants de la catéchèse et de l'aumônerie pour les initier et les habituer à ce sacrement.

Les conseils pratiques qui ont été donnés sont les suivants :

- Mettre à disposition des personnes des feuillets explicatifs sur la confession
- Un panneau à l'entrée pour interpeller les personnes sur la beauté de ce sacrement
- Trouver un moyen pastoral, un cycle d'homélie(s) ?, pour redire ce qu'est le péché de l'homme et la miséricorde de Dieu.
- Prendre un temps pour confesser avant la messe les personnes qui le désirent.

La seconde question portait sur l'usage ou non d'un paiement par carte bancaire pour la quête du dimanche, en complément de la monnaie. En effet, le paiement sans contact par carte se généralise et moins de paroissiens ont des espèces sur eux. Les avis des conseillers sont partagés. Pour certains, c'est faire entrer « la banque dans l'Eglise » par un moyen de paiement qui s'identifie à un acte commercial. Se pose aussi la question de l'anonymat du don que permet l'usage de la monnaie qui respecte ainsi davantage la dimension de l'offrande faite à ce moment de la messe. Si jamais, l'usage par carte était accepté, il serait préférable que cela soit à un endroit fixe dans l'église où les paroissiens pourraient, à la sortie ou à l'entrée, faire leur offrande. Enfin, une application pour smartphone, appelée « la quête », existe. 51 diocèses y sont affiliés actuellement. Ce dernier procédé a remporté l'adhésion. Cf le site : <https://www.appli-laquete.fr/>

Il faut rappeler que les quêtes paroissiales du dimanche et les offrandes et quêtes pour les funérailles, mariages sont pour la paroisse et non pour le prêtre. 11 quêtes du dimanche sont « impérees », c'est-à-dire au profit du diocèse.

En revanche, les offrandes pour les intentions de messe sont pour le prêtre. Il lui est réservé 25 intentions de messe par mois pour un complément de traitement.

Prochain conseil pastoral : le mardi 26 janvier 2021 à 20h30.